

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-064

L'an deux mille vingt cinq  
Le dix-huit décembre  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 12 décembre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Laurent VALLIER, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Corinne PASSERAT, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Lucas THABUIS, M. Johan CHEVRIER.

**Objet de la délibération : Avenant à la convention de collaboration avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Haute-Savoie**

M. Christian SERVAGE expose,

**CONSIDERANT** l'ancienne convention signée le 25/06/2012 permettant de réduire le coût journalier au centre de vacances UFOVAL pour les enfants résidents de la commune de Glières-Val-de-Borne grâce à une participation de la commune de 3 € par enfant et par jour ;

**VU** la délibération n°2022-104 du 24 novembre 2022, approuvant le renouvellement de cette convention avec une participation communale de 4,05 € par enfant et par jour ;

Notant que le montant de la participation a été ajusté par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Haute-Savoie en fonction de l'évolution des prix ;

Il est proposé au conseil municipal, après délibération :

- **D'APPROUVER** l'avenant à cette convention avec une participation communale de 4,15 € par enfant et par jour ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents afférents.

**Délibération votée à l'unanimité.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

